

Robespierre voulait-il prendre sa retraite

dans le Clermontois ?

par Jacques BERNET

Passionnée depuis longtemps par l'histoire de la Révolution française, fidèle lectrice de notre revue, Madame Hélène LEDUC nous a obligeamment transmis un petit texte qui, sans être inédit, est resté méconnu des historiens picards et suggère que le leader du Comité de Salut Public envisageait de venir terminer ses jours dans notre département.

Cette pièce fait partie des documents saisis chez l'Incorruptible après sa mort par la commission COURTOIS ; elle fut éliminée de la première édition - très sélective - du rapport publié par le Conventionnel champenois, et n'a été livrée au public que par un volume de "Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan ...", paru en 1828.

Cette lettre a été écrite le 6 ventose an II (24 février 1794), depuis le hameau de Sénécourt, situé entre Clermont et Liancourt, par un nommé BELLET, commissaire expert dans l'estimation des biens nationaux pour le district de Clermont. Si cet homme est resté tout à fait obscur, il fait allusion à une parenté sensiblement plus connue des historiens oisiens : sa nièce, écrit-il, vient d'épouser **Gaultier** (Coutance), personnage originaire du Clermontois, ayant joué un rôle politique important dans l'Oise en 1792-94. Marie-Benoit **Gaultier** (1766-1799), ancien Seigneur du fief de Coutances, situé à Neuilly sous Clermont, faisait partie de ces jeunes ci-devant qui épousèrent avec passion la cause révolutionnaire. S'il semble avoir séjourné à Paris dans les premières années de la Révolution, il revint dans l'Oise après le 10 août 1792, comme délégué de la Commune insurrectionnelle de Paris, à la tête d'un détachement de sans culottes de la capitale, venus purger la région des contre-révolutionnaires : aidé par les patriotes locaux, le groupe s'empara du château de Chantilly protégé par une garde privée de 200 hommes,

puis poursuivit ses exploits à Creil, Liancourt, Nointel, Fitz James ... non sans véhémentes protestations des autorités départementales et de districts ; qualifié de patriote brouillon, accusé d'exactions, le jeune Gaultier fut même condamné par le Tribunal de Senlis, mais bientôt absous par la Convention. Un an plus tard on le vit reparaître à Clermont puis à Compiègne, comme commissaire de la Commune de Paris, accompagné de détachements de l'armée révolutionnaire parisienne, afin d'assurer le bon approvisionnement de la capitale. Stigmatisant le modérantisme et la mollesse des instances locales, impulsant une vigoureuse - et vite impopulaire - déchristianisation, le commissaire parisien entra rapidement en conflit avec les autorités constituées : celles de Compiègne dénoncèrent ses "actes arbitraires" fin novembre 1793 et le firent même arrêter temporairement le 6 décembre ; relâché mais remplacé, basement calomnié, Gaultier fit ses adieux à la Société Populaire de Compiègne le 26 décembre, regagnant Paris ou Clermont. Il est intéressant de savoir, par les allusions de la lettre de BELLET, que le jeune GAULTIER connaissait Robespierre et le fréquenta à Paris en l'an II. Le jeune homme ne devait pas d'ailleurs avoir une fin heureuse : il mourut assassiné le 17 juin 1799 dans sa propriété de Clermont, sans doute victime d'une vengeance politique ou personnelle.

L'autre intérêt de cette lettre à Robespierre dépasse l'aspect local, relativement anecdotique - toutefois le choix de la région ne paraît pas fortuit, car elle se trouve entre Arras et Paris, sans être trop éloignée de Blérancourt, patrie de Saint-Just. Si l'on en croit le contenu de cette lettre, Robespierre s'était préoccupé, en février 1794, de sa prochaine retraite politique ; l'ancien avocat artésien rêvait, paraît-il, de terminer sa vie dans la peau d'un modeste juge d'une petite ville de province, image qui contredit passablement les accusations d'ambition

politique démesurée, voire de dictature sans limite, portées contre lui par ses adversaires. Que le chef du gouvernement révolutionnaire aît songé, en pleine tourmente, au sommet de son pouvoir, à son prochain éloignement des affaires publiques, qu'il y ait profondément aspiré, au point de prendre dès alors des dispositions pratiques pour sa réalisation, témoigne d'un état d'esprit qui n'est pas celui d'un homme grisé par le pouvoir, submergé par la volonté de puissance. On évoquerait plutôt à son propos l'image, si chère aux révolutionnaires, du Romain Cincinnatus qui retourna à sa charrue, après avoir été in-

vesti de tous les pouvoirs par ses concitoyens pour sauver la patrie.

La suite des événements historiques - la force des choses, disait son ami SAINT-JUST - n'a pas accordé à Robespierre le loisir de devenir notre compatriote, mais on peut sans doute retenir de cette anecdote un trait psychologique et politique, qui tendrait à contredire par les faits bien des spéculations hasardeuses d'historiens anciens et récents, sur le soi-disant "paranoïa" mégalomane de l'Incorruptible.

BELLET,

COMMISSAIRE EXPERT A CLERMONT.

PIÈCE INÉDITE.

Senecourt, près Clermont (Oise), 6 ventôse, l'an II.

Le sans-culotte Bellet ne te peut connaître que par Gaultier (Coutance), son neveu depuis deux jours, et par un de ses amis qui t'a vu à Paris il y a quelques jours, et à qui tu as parlé que tu voulais avoir quelque bien national dans les environs de Clermont; comme commissaire expert, je vois ce qui peut te convenir, si tu es pour y faire ta résidence. Écris-moi aussitôt la présente reçue, et sur ce que tu m'écriras, je te pourrai répondre, et te donner les détails qui te sont nécessaires, par écrit ou de vive voix, car je dois aller à Paris avec Gaultier et sa femme au premier jour.

Si tu connais le sans-culotte Tiras, huissier au tribunal révolutionnaire, demande-lui, si tu veux, si Bellet est dans le cas de te faire connaître l'objet qui te serait le plus convenable dans les environs de Clermont pour y faire ta résidence, ou, en cas de location, le plus de produit.

J'attends le plaisir de te voir, et suis avec fraternité,

Le républicain :

Signé BELLET, commissaire-expert.

Au représentant du peuple Robespierre, membre du comité de salut public.
